Agenda 21

AGENDA 21/PLAN CLIMAT DE BORDEAUX : Bilan des actions pour l'année 2009.

L'Agenda 21 de la Ville intégrant le Plan Climat a été adopté fin décembre 2008. Il se décline autour de 7 grands thèmes, 21 objectifs, 57 actions et 260 mesures.

43 actions sur les 57 relèvent du Plan Climat.

Une première communication avait été présentée au Conseil municipal lors de sa séance de juillet 2009 indiquant les avancées majeures au terme de 6 mois de mise en œuvre du plan d'action.

Aujourd'hui, le bilan présenté ci-dessous se propose de mettre en lumière les actions les plus significatives et pour **lesquelles nous disposons de données suffisantes pour en effectuer une première évaluation.**
Le bilan des 260 mesures est effectué dans les services par nos 6 experts, avec le soutien de l'ensemble des services, mobilisant une quarantaine d'agents qui surveille précisément les indicateurs de chaque action, ainsi que 350 correspondants Energie répartis dans tous les services de la Ville.
Pendant la 1ère année de mise en œuvre de l'Agenda 21, **122 mesures ont d'ores et déjà été engagées,** soit la moitié de toutes les mesures inventoriées dans ce projet pluriannuel.

* * *

THEME 1 : Lutter contre les causes et les effets du changement climatique (4 objectifs et 14 actions)
L'objectif 1 : réduction de la consommation d'énergie (objectif : **-38% à l'horizon 2014) et recherche d'alternative aux énergies fossiles (23% d'énergies renouvelables d'ici 2014).**
1M€ ont été investis dans des actions dédiées aux économies d'énergies dans les bâtiments de la Ville, portant notamment sur la réalisation de 58 diagnostics énergétiques du patrimoine (contre 50 prévus) et d'études préalables (pour 33% des dépenses) et l'isolation et l'équipement des bâtiments (pour 66% des dépenses). La thermographie aérienne de Bordeaux (fin 2007) a été mise à profit dans cette double démarche.Ce budget a été doublé pour 2010.
12.000 m² de combles ont été isolés sur 11 sites dont 6.900 m² dans les écoles. Les écoles Beck Buisson et Montaud ont été réhabilitées et sont désormais aussi performantes que des bâtiments neufs.

Les travaux pour 2 bâtiments de la Ville atteignant les performances dites BBC (Bâtiment Basse Consommation) sont lancés, il s'agit de la Maison des danses du Conservatoire national de Région et de la Maison Eco-citoyenne.
350 correspondants Energie formés à cet effet constituent désormais un réseau de vigilance quant aux économies d'énergie.
La consommation liée à l'éclairage public a été réduite de 2008 à 2009 de 18,8 %, passant de 21,8 GWh en 2008 à 17,7 GWh en 2009, soit une économie financière de près de 300 000 €. 330 leds supplémentaires et 127 réducteurs de tensions ont été installés ; 1400 lampes basse performance ont été supprimées.
Les études sur les énergies renouvelables, notamment sur la géothermie, ont été achevées en 2009 et vont permettre en 2010 le raccordement géothermique des piscines Galin et Judaïque et, ensuite, le raccordement de l'Hôtel de Ville. Les écoles St Bruno et Anatole France ont été diagnostiquées dans la perspective d'une valorisation de la géothermie.
La piscine du Grand Parc a été équipée de 350m² de panneaux solaires en toiture.
La production électrique annuelle des cellules photovoltaïques en toiture des serres du Jardin Botanique, relevée au 11 décembre 2009, est équivalente à 34 970 kWh, ce qui équivaut à l'alimentation d'un peu plus de 11 foyers.
Très concrètement, dans l'ensemble du patrimoine de la Ville, **la réduction des consommations d'énergie de l'année 2009 par rapport aux consommations 2008 est de 4,6% (à périmètre constant, corrigé de la variation des données climatiques),** ce qui correspond à une **émission évitée de plus de 50t d'équivalent CO2.**
La consommation d'énergie des bâtiments de la Ville est passée de 90,4 GWh en 2008 à 86,2 GWh en 2009, en valeur corrigée.

La lutte contre la précarité énergétique est un sujet auquel s'attaque de manière prioritaire le Projet Social n°3.
Dans ce registre, une des opérations pilotes de l'Agenda 21 consiste à équiper 10 familles volontaires de kits éco-économes ; cette opération est confiée au Creaq, Centre régional d'Ecoénergie d'Aquitaine, association subventionnée par la Ville. A ce jour, les relevés font apparaître une réduction effective de 15 à 20% de la consommation énergie et eau de chaque foyer ; cela correspond précisément par famille et par an à 25 € sur la facture d'électricité et à 45 € sur la facture d'eau. L'installation de 200 kits est prévue pour 2010, une nouvelle composition du kit est également à l'étude ; ils comprennent actuellement des appareils hydro-économes, des ampoules, des multiprises et des thermomètres.
La carte thermographique de l'habitat des quartiers de Bordeaux est en ligne depuis avril 2009.

L'objectif 2 : modes de déplacement doux ou alternatifs.
Il renvoie au Plan Eco-mobilité adopté à l'unanimité en janvier dernier ; les objectifs 2009 de l'Agenda 21 sont atteints, ce qui correspond à une émission évitée de plus de 1.600 t équivalent CO2, soit les émissions annuelles d'environ 700 foyers. Quelques chiffres :
920.000 € engagés par la Ville au profit de la politique d'éco-mobilité en 2009.
Plus de 8.000 places de vélos sont aujourd'hui à la disposition des usagers.

Avec la Maison du Vélo, 5 points de livraison sont désormais ouverts, (Caudéran, St Augustin, Grand Parc, La Bastide et Bordeaux Maritime).
5 nouvelles places de stationnement sur voirie réservées à l'auto-partage ce qui porte à 11 le nombre de **stations** disponibles en surface (pour 27 voitures et prés de 500 conducteurs).
26 rues rénovées au bénéfice des piétons et des vélos, dont les rues Gratteloup, Tour du pin, Maubec et Camelle …

L'objectif 3 : développement de l'aménagement urbain et l'habitat durable.
L'objectif 3 porte sur le développement de l'aménagement urbain et l'habitat durable.

délivrance des permis de construire de la première phase du projet GINKO, et mise au point du 1er groupe scolaire (au label BBC, soit moins de 45 KWh/m2/an)

réflexion en cours, en collaboration avec la CUB, sur le développement de réseaux de chaleur pour les Bassins à Flots, pour répondre à l'objectif d'un quartier 0 énergie,

mise en œuvre d'opérations pilotes (Armagnac, bureaux rue Achard, rue E. Vaillant) et subventions pour la construction de logements sociaux en BBC (1,1 M€),

poursuite des ateliers de concertation avec les habitants, associations et chefs d'entreprises pour les secteurs des Bassins a flot, de la Bastide et de l'OIN Euratlantique,

assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable pour l'analyse de tous les projets de construction et formation de tous les agents.

de même, la Charte de la construction durable et la grille de lecture correspondante ont été signées le 19 février entre la Ville, les bailleurs sociaux et les promoteurs privés,

finalisation de l'étude confiée à CAP TERRE pour décliner les objectifs de la future opération d'aménagement Bastide Niel autour de 4 thèmes majeurs (énergie, déplacement, eau, déchets),

lancement de l'étude d'urbanisme sur le secteur Bastide-Brazza au débouché du pont Bacalan-Bastide pour permettre la requalification du secteur des friches en quartier urbain et d'intégrer les enjeux environnementaux,

en matière de développement de l'offre de logement éco réhabilités dans les quartiers centraux, le dispositif innovant initié dans le quartier Belcier (cf délibération juillet dernier). Ce dispositif, monté en partenariat avec la SACICAP de la Gironde et le CREAQ, sera renouvelé en 2010 et étendu au secteur Chartrons/Bacalan.

Enfin, Bordeaux a été retenue comme l'un des sites pilotes du programme de rénovation des quartiers anciens dégradés lancé par le MEEDDM, dans lequel la lutte contre toutes les formes de précarité énergétique constitue une priorité.

2 fiches pratiques « réhabiliter durablement » et « construire durablement » élaborées par la Mairie. Ces fiches ont pour objectif d'aider les bordelais à opter pour des solutions judicieuses en matière de développement durable lorsqu'ils ont un projet de travaux.

En 2010, priorité est donnée à la mise en oeuvre du Projet Urbain, avec notamment la définition du plan d'aménagement de Bastide Niel et des secteurs opérationnels d'Euratlantique, dans lesquels les enjeux liés au développement durable (performance énergétique mais aussi mixité des fonctions, accessibilité par les transports en commun et qualité de vie) seront omniprésents.

L'objectif **4 : Réduire, mieux gérer et valoriser nos déchets :**
L'envoi des courriers, le nombre de plis envoyés a diminué de 9% pour une réduction du coût de 15% par rapport à 2008, ce qui représente une économie financière de près de 90 000 €
La refonte du règlement des marchés de plein air a débuté en avril 2009 ; l'objectif est de tendre vers un volume de déchet nul (palettes, cagettes, rejet d'huile, épluchures, ….). Les commerçants ont été sensibilisés par courrier depuis mai 2009. L'objectif « zéro déchets » est atteint pour le marché Pey-Berland.
Quatre ambassadeurs du tri jouent un rôle important auprès des habitants qu'ils visitent lorsque se pose un problème, en collaboration avec les services de la Cub.
Le Comité citoyen de propreté, qui a réuni en juillet un groupe de travail formé d'élus, de représentants de l'administration, de riverains, de commerçants et de syndics de copropriété, a présenté à l'automne des propositions d'amélioration s'appuyant sur les comportements et le civisme de nos concitoyens.
L'acquisition de mobilier urbain se poursuit. 100 cendriers de rue ont été installés ainsi que 329 corbeilles.
La Ville a pris le relais de la CUB en subventionnant l'achat par des particuliers ou des associations de composteurs et de récupérateurs, soit 178 composteurs et 176 récupérateurs.
Enfin, pour ce qui est de la collecte d'encombrants (700 t en 2009), la Ville propose d'en améliorer la valorisation, notamment pour le bois et les métaux, ce qui va constituer un nouvel indicateur.

THEME 2 de l'Agenda 21 : la préservation de la ressource en eau et la biodiversité (4 objectifs, 11 actions, 43 mesures).
Les objectifs 5, 6 et 7 concernent la biodiversité.

De nombreuses actions ont été menées y compris en avance sur les objectifs à échéance 2011, voire 2014. Les actions les plus significatives sont les suivantes :
la formation du personnel des parcs et jardins s'est poursuivie.
l'inventaire de l'angélique des estuaires se poursuit, soit 300 pieds recensés sur 1700 m linéaires de berge de part et d'autre du pont d'Aquitaine.
la signature d'une convention de partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).
la réalisation des deux dernières tranches de plantation destinées à reconstituer la chênaie du Parc bordelais.
la livraison de 5,5 ha d'espaces verts supplémentaires sur les quais de St Michel.

- Suite à l'installation des animaux de 11 races locales au Parc bordelais en avril 2009, 2 agneaux sont nés !

L'objectif 8 concerne la gestion de la consommation d'eau et la recherche de nouvelles ressources.

- Le bassin du Parc bordelais a été vidangé, nettoyé, réparé et étanchéifié. Un système de recyclage de l'eau est en place afin de limiter le pompage dans la nappe profonde oligocène. De même, le bassin du Jardin public a été vidé et curé à l'automne dernier. L'eau de renouvellement de ce bassin va servir au réseau d'arrosage goutte-à-goutte des plantations du Jardin public et du secteur.

- Sur plus de 4000 points de puisage municipaux, des équipements hydro-économes ont été installés. Cette opération pilote a été menée dans les 40 bâtiments municipaux les plus consommateurs d'eau. La réduction attendue des consommations dans ces bâtiments est de l'ordre de 20 à 30 %.

- 2 points de remplissage de citernes d'arrosage à partir de nappes superficielles ont été créés.

- 5 cuves de récupération des eaux pluviales de 6000 litres chacune ont été installées dans des bâtiments relevant des Parcs et Jardins.

- Un diagnostic des pratiques et équipements d'arrosage sur 33 terrains de sports a été réalisé afin d'optimiser la programmation de l'arrosage.

- Des autocollants de sensibilisation aux économies d'eau ont été apposés sur chaque point d'eau des bâtiments et établissements municipaux par le biais des correspondants Energie-Eau.

- Depuis le début du mois de décembre, les eaux de débordement de la piscine du Grand Parc sont récupérées pour le nettoyage de la voirie, ce qui représente 20 m3 par jour

- Enfin, un poste de technicien de flux Eau dans les bâtiments vient d'être créé ; il est financé avec l'aide du Conseil général de Gironde sur les 3 premières années, au vu des efforts engagés par la Ville.

- Un point particulier sur les actions menées par le Jardin botanique : en décembre 2009, la récupération d'eaux pluviales a représenté 1518 m3 soit l'équivalent du volume en eau d'une 1/2 piscine olympique. Le stockage de cette eau pluviale a permis de couvrir largement les besoins en eau des plantes des serres.

Au plan du résultat global, **les prélèvements d'eau en nappe profonde sont en réduction de 46% par rapport à la période de référence 2002-2006.** Le résultat est certes remarquable mais il doit être poursuivi notamment sur le plan d'une **détection plus rapide des fuites en réseau. Un suivi mensuel des consommations va le permettre dès 2010.**
Toutes ces actions ont été récompensées en décembre dernier par le **trophée des Eco-actions** remis à la Ville de Bordeaux par l'association des Eco-Maires.

<u>THEME 3 - Agir pour un environnement respectueux de la santé</u> (2 objectifs et 4 actions).
Les objectifs 9 et 10 de ce thème sont tous à horizon 2011. Juste quelques exemples qui démontrent une bonne avancée :

- Les Parcs et jardins sont parvenus à réduire de 99,2% depuis 2005 l'usage des désherbants. Dorénavant, seuls les insecticides et fongicides autorisés en agriculture biologique sont désormais employés.

- Deux diagnostic de qualité de l'air intérieur sont en cours par l'AIRAQ (Air Aquitaine, réseau de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine) dans l'école

Montaud et la crèche « La courte échelle », tels que recommandés par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM).

- La Ville a participé à l'établissement d'une cartographie des zones exposées au bruit aux côtés de la Communauté Urbaine de Bordeaux ; ces données sont analysées en vue de l'élaboration d'un plan de prévention.

Le THEME 4 porte sur le développement d'une économie et d'une consommation solidaires et durables (3 objectifs, 9 actions).
Objectifs 11,12 et 13. Les 1ères actions s'inscrivant dans ces objectifs ont été engagées en 2009 :

- **le Guide des Eco-manifestations** et son corollaire le **Guide Eco-sportif** ont été réalisés en concertation avec les acteurs concernés, l'objectif étant que les principes proposés soient appliqués dans toutes les manifestations, sportives ou autres, sur le territoire de la Ville.

- Une étude sur **l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics a** été engagée. A titre d'exemple, le lot peinture de la Maison éco-citoyenne a été confié à une société d'insertion la Sarl E.I.P.F. pour un montant de 30.000 € et le chantier de nettoyage des espaces publics a été confié à l'association Insernet.

- Deux acheteurs, recrutés dans un 1er temps pour **optimiser les coûts d'achat,** ont désormais la mission d'intégrer les clauses portant sur le développement durable dans les marchés publics.

- 53 marchés publics intègrent déjà le développement durable dans les critères d'attribution. Il est à noter que grâce à l'intégration de ces critères, le marché notifié peut déboucher sur des achats éco-responsables tels, par exemple, la prestation nettoyage dont les titulaires utilisent des produits de nettoyage éco-labellisés, ou bien les vêtements de travail, dont certains des produits proposés par le titulaire sont en coton « équitable » et/ou labellisés Oeko-Tex (label visant à garantir les qualités

humano-écologiques des textiles, exempts de produits toxiques pour le corps et pour l'environnement).

- La pépinière d'entreprises des Chartrons, couveuse d'activités innovantes, qui accueille la Maison de l'initiative et de l'emploi et est gérée par la Maison de l'Emploi, est ouverte depuis septembre dernier.

- Plus de 400 commerçants ont adhéré au label commerçant artisan éco-citoyen développé avec la Ronde des Quartiers.

- La Ville de Bordeaux a participé au Forum NEED (nouvelle économie de l'environnement et du développement durable) le 26 mars 2009.

- Les ateliers modernes de bricolage fonctionnent ; ils permettent à des publics en difficulté d'auto-réhabiliter les logements qu'ils occupent, améliorant ainsi leurs conditions de vie et leurs compétences.

THEME 5 – Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie (2 objectifs, 6 actions).

Les objectifs 14 et 15 de ce thème concentrent de nombreuses actions développées dans le Projet Social n°3 adopté par le Conseil municipal de janvier dernier.

Quelques exemples :

- DIVERSI'TERRE, rencontre festive et confraternelle, organisée le 27 juin 2009 au Jardin botanique : cette manifestation inédite a réuni, après une année d'échange sur le développement durable, 650 personnes issues des communautés du Conseil de la Diversité. Cette rencontre a débouché sur l'édition d'un guide des éco-gestes en woloff, créole, turc et arabe, édité à 9 000 exemplaires.

- Un jardin à visée d'insertion est en cours d'installation sur le site de la maison Martin Videau, qui garantit une offre de logement pérenne pour des personnes en rupture sociale. Le jardin est un moyen de découvrir les notions de développement

durable au quotidien : économie d'énergie, biodiversité, éco-mobilité, tri sélectif ….

- 51 établissements municipaux ont été diagnostiqués quant à leur accessibilité physique et intellectuelle. Une boucle magnétique est expérimentée à l'Athénée à destination des mal-entendants ; le Théâtre du Pont Tournant a été labellisé Tourisme et Handicap en 2009 dans les catégories « moteur, auditif et mental ».

- Les Parcs et Jardins ont fait appel à un ESAT (établissement et service d'aide pour le travail) afin de permettre à des personnes handicapées d'intervenir sur les espaces verts de la Ville

- L'association Relais France, qui collecte vêtements et linge, a consolidé 6 emplois créés en juillet 2008 et collecté 560 tonnes, soit 60 tonnes de plus qu'en 2008.

THEME 6 : Sensibiliser, informer et éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance (4 objectifs, 11 actions).

L'objectif 16 - inscrire la culture dans la vie et dans la ville - a fait l'objet des actions suivantes :

- 3 résidences d'artistes étrangers ont été accueillies en 2009 : les artistes invités à l'exposition *Insiders* par le Capc et Arc en Rêve, des artistes japonais via le collectif ASuivre et des artistes de Kosice via l'association Point Barre dirigée par Marta Joinville.

- 16 partenariats internationaux ont été financés dont 15 dans le cadre de la convention triennale avec Cultures France.

- La Carte Culture a été lancée en septembre 2009 ; 900 ont été délivrées à ce jour.

- Evento s'est tenu du 9 au 18 octobre, avec une centaine d'artistes internationaux invités, sous la direction de Didier Faustino.

- Les anciens locaux de Citram dans le quartier Bordeaux Atlantique, ont été réaménagés pour y installer provisoirement Pola, collectif d'artistes, d'architectes et de designers, composé actuellement de 8 associations membres, 3 sociétés adhérentes et 8 ateliers d'artistes.

- 48 tournages de films, séries ou documentaires ont eu lieu à Bordeaux.

- Les Journées du Patrimoine ont accueilli 132 000 visiteurs, soit 40% de plus qu'en 2008.

L'objectif 17 concerne l'éducation de toutes les générations au développement durable.

- 15 diagnostics ont été effectués dans les **RPA** (Résidences pour Personnes Âgées) sur l'énergie, l'eau, les transports, les déchets, la qualité de vie, les relations sociales, la gouvernance et les achats. Les RPA Armand Faulat et Magendie ont élaboré des plans d'action Agenda 21. Ce projet, à terme appliqué à toutes les RPA, est pluri-annuel ; une animatrice est déjà nommée sur cette mission par le Pôle Senior.

- **L'action de sensibilisation des jeunes générations** au développement durable concerne les 98 établissements scolaires publics. Pour 2009, 16 nouveaux plans de déplacement ou « car-à-pattes » ont été mis en œuvre et confiés à l'association Réseau Graine Aquitaine qui propose un programme d'action intitulé *«sur la route de l'école »* avec l'agrément de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

- **Un groupe de travail sur les actions d'éducation à l'environnement, composé de 8 directeurs d'écoles,** a été créé ; il contribuera à améliorer, valoriser et mieux faire connaître les projets des enseignants et de la Ville tout en établissant une meilleure communication entre les différents interlocuteurs (écoles, associations, services communautaires et municipaux).

- **Une initiation au jardinage de 13 classes** (325 enfants) a été organisée au Parc Rivière ; la découverte du monde végétal et l'initiation au développement durable et à l'éco-citoyenneté au Jardin Botanique, au moyen d'expériences scientifiques, de jeux et d'observations, a concerné plus de 1900 enfants (année scolaire 2008-2009).

- De nouveaux « séjours d'environnement » à la montagne ont été organisés pour 5 classes, soit 125 enfants.

- Pour l'année scolaire 2009-2010, **52 classes vertes** ont été accueillies en structure municipale, soit un millier d'enfants bénéficiaires.

Le Sport, indicateur de bien être et de santé des habitants, est intégré à l'objectif 17.

- Le parc des sports de Saint Michel a été ouvert, sur 5,5 hectares d'espaces verts, en bordure de Garonne et au cœur de Bordeaux, dédié aux pratiques sportives, aux loisirs et à la détente. Cet apport en espaces verts contribue à la réflexion sur la trame verte et les corridors écologiques.

- 25 000 personnes ont été recensées pour Quai des Sports, manifestation mise en œuvre par la Ville pendant l'été 2009

- la Ville a édité 1.000 exemplaires en 2009 du « guide éco-sportif » ; c'est à la fois un manuel d'informations et de conseils et un répertoire pour une démarche responsable. Ce guide est téléchargeable sur *bordeaux.fr*.

L'objectif 18 concerne les actions visant à garantir l'accès à l'information pour tous.

- La Maison éco-citoyenne mobile a fait partie de ce dispositif. 9 300 personnes dont pratiquement 1000 enfants ont fréquenté ce lieu en 2009, plus d'une dizaine d'associations ayant contribué aux animations proposées.

- Les Rencontres Eco-citoyennes ont réuni plus d'un millier de personnes autour de Michel SERRE, Isabelle AUTISSIER, Jean-Louis ETIENNE et Serge ORU. De même, l'exposition « Eco-citoyen, éco-citoyenne » a accueilli plus de 29.000 personnes au Jardin Botanique et la projection du film HOME un millier de personnes.

- A souligner également : l'exposition d'appareils électroménagers, « Econolo », organisée par les habitants du quartier Bacalan et le Centre d'animation le 24 septembre 2009, ou encore la 1ère édition de l'Eco-journée Belcier le 26 septembre organisée par l'association des Bains Douche et avec le concours de nombreuses associations.

- Le site Internet d'information et de concertation a été lancé le 4 décembre 2009, www.atelier21.bordeaux.fr (cf détail dans objectif 19).

- Bordeaux Magazine a bien fait écho des diverses manifestations liées au développement durable relayé par l'Info-Lettre

- L'Ecolo Flash a permis d'éclairer l'ensemble des agents de la ville sur les actions en cours de réalisation et incite à l'adoption de comportements éco-responsables et à la diffusion des bonnes pratiques.

- L'Espace Info Energie (EIE) de la Ville a été délocalisé dans les quartiers : cependant, après évaluation de ce dispositif, qui s'est avéré très peu utilisé par nos concitoyens, l'EIE tient désormais ses permanences à l'accueil de l'hôtel de ville, avant que d'intégrer la Maison éco-citoyenne quai Richelieu.

- Après acquisition par la Ville du 1er étage de l'immeuble abritant la Maison de la nature et de l'environnement, pour permettre une extension de ses locaux, la Ville a par ailleurs soutenu les travaux de restauration.

L'objectif 19 porte sur la concertation citoyenne et la gouvernance.

La démarche de concertation de la Ville sur l'Agenda 21 et le Plan climat a fait l'objet d'une nouvelle phase qui se poursuivra en 2010, organisée autour :

- **d'une concertation numérique sur** http://atelier21.bordeaux.fr**.** Les premiers résultats sont encourageants. Le nombre de visiteurs est croissant (plus de 5.100 visites recensées début février depuis l'ouverture de la plate-forme collaborative le 4 décembre 2009). La rubrique la plus consultée étant celle des quartiers qui permet de géo-localiser les initiatives ou demandes postées (76 à ce jour). Les sujets abordés sont très divers : Agenda 21 des familles, installation de composteurs collectifs, lombri-composteurs, bacs de collecte pour le tri sélectif dans les quartiers, réduction des déchets non recyclables, énergie renouvelable, vélo-taxis, auto-partage, vélos, éco-quartier, pratiques éco-citoyennes, projets scolaires pour l'année de la Biodiversité en 2010, projets liés à la solidarité…

  Par ailleurs, la Délégation au Développement Durable répond formellement par écrit à toutes les questions posées..

  - d'une concertation avec les Institutions et les spécialistes au sein des « Ateliers de fabrique ». Sept Ateliers de fabrique correspondant aux 7 thèmes de l'Agenda 21 ont été traités chacun en 3 sessions de 3h, soit 63 heures de débat. L'objectif était de nourrir la démarche de la Ville de l'avis des spécialistes dans tous les domaines abordés. Plus de 150 personnes y ont participé depuis le 2 novembre dernier : entreprises, responsables associatifs, représentants des collectivités locales et territoriales, universitaires, enseignants, chercheurs, simples citoyens, élus, agents municipaux.
  Les comptes rendus de ces Ateliers sont en ligne sur le site atelier21.bordeaux.fr.

  - Le 3ème axe de la concertation concerne le travail des maires adjoints dans les quartiers avec les structures municipales et les relais associatifs. Il s'agit dans ce cadre de mobiliser les Bordelais autour des projets concrets mis en oeuvre avec les élus de quartier et d'aller à la recherche de nouveaux publics. Le détail de la mise en œuvre sera en ligne sur *atelier21.bordeaux.fr très* prochainement. Ce volet initié en 2009 sera développé prioritairement en 2010.

Le Forum de restitution de la concertation de l'Agenda 21 /Plan climat aura lieu le 6 avril prochain.

Gouvernance Agenda 21/Plan climat : les dates de réunions des instances de concertation les plus importantes sont les suivantes :

- Le Conseil scientifique du développement durable s'est réuni le 13 janvier (mise en place), les 13 et 19 mai (remise du 1er rapport sur l'impact des antennes relais et des téléphones mobiles)

- Le Conseil consultatif et participatif de la Ville s'est réuni le 26 mai 2009
- Le Comité de pilotage Agenda 21 s'est tenu le 16 juillet

- le Forum social s'est tenu le 7 novembre 2009
- La Délégation au développement durable a participé aux réunions du réseau des Agendas 21 de la Gironde, du Comité régional Agenda 21 et projets territoriaux, du Comité 21…

La Ville est dorénavant membre de la Commission de suivi territorial du Grenelle co- présidée par le Préfet et le Président du Conseil régional, dont la première réunion s'est tenu le 7 janvier dernier.

L'inscription de la Ville dans des réseaux :

Cette participation s'est intensifiée :

- réseaux locaux (réseau départemental des Agenda 21 de Gironde, J'éco l'eau Gironde, comité de pilotage régional « projets territoriaux de développement durable - Agenda 21 »),

- réseaux nationaux (Comité 21, commission développement durable de Association des maires des grandes villes de France, club des Villes et territoires cyclables …),

- réseaux européens (Eurocités, Energie-Citées, ACCID …..)

- réseaux internationaux (ICLEI - Conseil National pour les initiatives écologiques locales)

L'adhésion de la Ville et sa participation à ces différents réseaux poursuit plusieurs objectifs :

- mutualiser nos efforts et rendre cohérente notre politique au sein du territoire local,

- s'inspirer des bonnes pratiques et des opérations pilotes mises en œuvre par d'autres Villes françaises ou étrangères et faire connaître nos propres avancées (ex : notre participation aux travaux du Comité 21 sur l'énergie, la ville durable…),

- saisir les opportunités d'inscription dans divers concours ou appels à projets (ex : les Rubans du développement durable),

- faire entendre la voix des Villes qui représentent prés de 80% de la population mondiale pour tirer vers le haut les exigences en matière de développement durable

au plus haut niveau (exemple de la participation de Bordeaux au sommet de Copenhague des Collectivités locales en juin dernier dans le cadre des rencontres préalables au COMOP 15 ou de la journée du 9 décembre),

- Construire ensemble des projets pilotes (ex : projet d'éco-centre 2.0 dans le cadre du cluster de 21 villes d'Europe et de Méditéranée connectées et durables, « Cluster Green & Connected Cities »)…

Le THEME 7 concerne les coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud (3 objectifs – 11 actions)

L'objectif 20 concerne la pérennisation des réseaux de concertation et d'échanges :

- mission exploratoire au Danemark sur les thèmes des énergies renouvelables (éolienne, géothermie et solaire), des éco-quartiers et de la mobilité urbaine,

- participation du Maire à la Cop 100 lors du Sommet de Copenhague et signature du Cities Act,

- la mise en place du réseau francophone des secrétaires généraux de mairie se poursuit dans la perspective de la formation des fonctionnaires africains,

- un échange d'expertise avec le Québec en faveur de l'intégration durable des immigrants et de la lutte contre les discriminations s'est engagé avec la venue à Bordeaux du responsable du Conseil interculturel de la Ville de Québec.

En plus de ces actions répertoriées dans l'Agenda 21, d'autres actions ont été initiées :

- une mission exploratoire à Helsinki sur les thèmes des réseaux de chaleur, du tri sélectif des déchets et de la gestion de l'eau,

- des échanges d'expériences avec plusieurs villes chinoises, dont notre jumelle Wuhan sur l'efficacité énergétique, l'énergie solaire et la bio-électricité, ainsi que Shanghai, Pékin et Xian sur la mobilité urbaine,

- un échange d'expériences dans les domaines de l'urbanisme et de la mobilité urbaine, engagé avec la Ville de Casablanca

- la formation des fonctionnaires territoriaux oranais sur l'informatisation des services

- l'appui technique à la mise en œuvre de Brigades vertes à Bamako, qui est dans sa 2ème phase,

- la rencontre de jeunes Israéliens et de jeunes Bordelais sur le thème de l'enrichissement par la diversité culturelle

Enfin, l'objectif 21 concerne les solidarités Nord-Sud :

- subvention de 30 000 € versée en appui du projet d'assainissement des eaux pluviales de Ouagadougou mené par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

- équipement en panneaux solaires d'un centre communautaire de santé au Mali.

*** * ***

Pour conclure ce bilan, il paraît utile de formuler 4 observations :

1. **La mise en œuvre des actions engagées en 2009 au titre de l'Agenda 21/Plan climat** s'élève à 20 M€. 7 M€ relèvent du fonctionnement, 13 M€ de l'investissement, soit 20% du budget d'investissement de la Ville ; sont exclus de ce montant les salaires des agents de la Ville (hormis ceux des agents du service d'hygiène et de santé) ainsi que les dépenses engagées par le CCAS ou les organismes subventionnés.

2. **Le Plan Climat et l'Agenda 21 de la Ville sont une composante de sa stratégie globale** et sont aujourd'hui développés en cohérence avec les autres grands projets stratégiques de la Ville :

    - Le projet urbain Bordeaux 2030,
    - Le Projet Social n°3,
    - Le Plan Eco-mobilité.

3. **Le développement des initiatives des collectivités locales dans l'élaboration de leurs Agendas 21 suscite de la part de l'Etat le souhait de voir émerger un Référentiel National des Agendas 21.**

La Ville de Bordeaux fait partie des Collectivités pilotes participant à la mise en œuvre de ce référentiel.

4. **Le caractère évolutif permanent, continu et nécessairement concerté de l'Agenda 21.**

   Ce point est essentiel. La démarche engagée dans le cadre de l'Agenda 21 n'est aucunement figée. Les actions engagées doivent être évalués en toute transparence. Cette évaluation partagée devra pouvoir conforter les options prises initialement ou permettre de les faire évoluer dans l'objectif de rendre de plus en plus pertinente l'action publique en faveur du développement durable.